



Convocation en vue d'une comparution sur reconnaissance préalable

Par **Adrien94600**, le **29/06/2011** à **16:44**

Bonjour,

Je suis malheureusement convoqué dans quelques mois pour mis en cause de vol aggravés. Un soir avec un collègue, nous avons un peu bu, on a cassé la vitre d'une voiture sans aucune autre intentions. La police nous retrouve quelques minutes plus loin et nous met en Garde A Vue 35h. Je voudrai savoir ce que je risque, nous avons tous les deux 18 ans et nous sommes pas connus des services de Police. Nous ne comprenons pas pourquoi nous faisons l'objet de vol aggravé alors que pendant les dépositions les questions visaient les dégradations.

Merci à vous,

Cordialement